

## Questions orales

## LES PÉNITENCIERS

## LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, il est indubitable que cette motion est de nature urgente. Le rapport unanime du sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques sur le régime pénitentiaire au Canada a été remis au solliciteur général le 7 juin 1977; la réponse du solliciteur général audit rapport, lequel renfermait 65 recommandations au sujet de la réforme pénitentiaire au Canada, a été déposée à la Chambre le 5 août 1977. Comme le solliciteur général a négligé d'adopter et de mettre à exécution ces recommandations que le sous-comité jugeait à l'unanimité être indispensables à une réforme positive et a temporisé dans la mise en œuvre des recommandations dudit rapport, ce qui a provoqué de nouvelles prises d'otages à Milhaven, au pénitencier de la Colombie-Britannique et à Dorchester sans parler d'autres incidents tels que le meurtre du directeur du pénitencier Archambault mardi dernier, je demande à proposer, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald):

Que la Chambre charge le gouvernement d'adopter et d'appliquer immédiatement toutes les recommandations présentées au solliciteur général et au gouvernement dans le rapport adopté unanimement par le sous-comité impartial du régime pénitentiaire au Canada.

**M. l'Orateur:** Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## DEMANDE DE RECONSTITUTION DU SOUS-COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question sur laquelle dans le passé à peu près tout le monde s'entendait. Comme il y a eu prise d'otages récemment au pénitencier de la Colombie-Britannique et à celui de Dorchester, et comme lors d'un de ces incidents cinq hommes reconnus dangereux se sont retrouvés ensemble dans la salle des visiteurs, je demande le consentement de la Chambre pour proposer, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le sous-comité parlementaire des pénitenciers soit remis sur pied et chargé d'enquêter sur ces récents incidents et de présenter à la Chambre un rapport de ses constatations le plus tôt possible.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non!

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

## LA SOURCE DES CONSEILS DU MINISTRE DES FINANCES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. De quelle source

le ministre obtient-il ses principaux conseils d'ordre économique ces jours-ci? Ma question s'inspire de rapports parus hier voulant que des hauts fonctionnaires du ministère des Finances aient déclaré que des changements économiques majeurs s'imposent si le Canada doit réaliser son potentiel dans les trois ou quatre prochaines années. Pourtant, le ministre persiste à assurer à la Chambre que les politiques n'ont pas besoin d'être modifiées. Qui donc conseille le ministre par les temps qui courent?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Des fonctionnaires du ministère des Finances. Je conseillerais au député de lire l'article en question plus attentivement. Nous nous entendons tous sur la nécessité de modifier sensiblement nos structures mais nous maintenons que, pour l'instant, nos politiques fiscales et monétaires ne sauraient résoudre nos problèmes.

● (1417)

**M. Gillies:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre lisait l'article attentivement, il constaterait que les fonctionnaires du ministère des Finances recommandent en tout premier lieu une nouvelle orientation de nos politiques monétaires et financières. A ce propos, j'aimerais demander au ministre s'il s'est entretenu avec le gouverneur de la Banque du Canada au sujet du taux d'accroissement accéléré de la masse monétaire, car c'est la première fois de notre histoire que la Banque finance une forte proportion de la nouvelle dette, soit 49 p. 100.

Le ministre s'est-il entretenu avec le gouverneur de la Banque du Canada de cette nouvelle politique de la Banque, et se rend-il compte de la poussée inflationniste que cette nouvelle politique va donner à notre économie au cours des six prochains mois?

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, le gouverneur de la Banque du Canada et moi nous nous rencontrons toutes les semaines et nous discutons de ces problèmes. Chacun le sait, le gouverneur de la Banque du Canada a informé les Canadiens qu'il entendait appliquer ses politiques monétaires à l'intérieur d'un certain cadre. Il les applique toujours à l'intérieur du cadre qu'il a défini à l'intention des Canadiens il y a quelques mois.

**M. Gillies:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A propos de la réponse que le ministre vient de nous donner, comment le ministre peut-il dire que le gouverneur de la Banque du Canada s'en tient toujours à ce cadre, quand le taux d'accroissement de la masse monétaire est si élevé depuis trois mois? Le ministre pourrait-il obtenir du gouverneur de la Banque du Canada qu'il explique à la population ce changement radical de sa politique?

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, le gouverneur n'a pas du tout changé de politique. J'ai expliqué qu'il avait fixé des limites à l'accroissement de la masse monétaire et qu'il respectait ces limites qu'il avait lui-même fixées.